

Flora Perez
Doctorante en contrat CIFRE 2017-2020
Laboratoire Profession Architecture Ville Environnement
Centre de Sociologie Emile Durkheim UMR 5116 CNRS

Entreprise d'accueil : Convergence Habitat Jeunes, 3 place Gambetta 33700 Mérignac

Sujet de thèse : « Pole territorial de coopération jeunesse : renouveau de la gouvernance des politiques de jeunesse et dynamique urbaine à l'échelle métropolitaine. »

Communication : Participation et gouvernance territoriale

« Associer les jeunes aux politiques publiques qui les concernent ? Les associations face à la modernisation par l'usager des politiques jeunesse »

Résumé

« Associer pleinement les jeunes à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des politiques publiques qui leur sont dédiées. » : voilà un des objectifs désormais affichés des politiques de jeunesse territoriales en France. Il nous éclaire sur les mutations actuelles de l'action publique, qui souhaite « moderniser par l'usager », des politiques sociales jugées inefficaces. Dans le champ de la jeunesse, ce mouvement de réforme implique des associations aujourd'hui institutionnalisées et professionnalisées, qui jouent un rôle d'intermédiaires entre les usagers et les pouvoirs publics. Ces associations, afin de maintenir leur position dans la gouvernance territoriale des politiques de jeunesse, semblent plus enclines à s'engager dans des processus de consultation de leurs usagers, que d'ouvrir leurs espaces décisionnels et stratégiques au renouvellement générationnel.

Abstract

French youth policies have set themselves a target of involving young people in decision-making processes on issues that affect them. Through participation, young people are expected to make invaluable contributions so as to reform social policies. Youth workers that contribute to local youth policies work in institutionalised and professionalised organizations. They are seen as useful intermediaries between young people and local authorities. Yet, young people are rather consulted about their ideas and opinions rather than directly involve in organisations' management boards. They thus take part in adult-defined decision-making bodies that set the boundaries of their participation.

INTRODUCTION

Présentation du terrain de la thèse CIFRE

Cette communication porte sur la gouvernance territoriale des politiques de jeunesse en France. Elle s'inscrit dans un cadre d'une thèse intitulée « Pôle territorial de coopération jeunesse : renouveau de la gouvernance des politiques de jeunesse et dynamique urbaine. Etude à l'échelle de la métropole bordelaise. » Cette recherche, entamée en septembre 2017 est réalisée dans le cadre d'un financement de thèse CIFRE, porté par Convergence Habitat Jeunes – pour l'entreprise – et le Laboratoire Profession Architecture Ville Environnement, du Centre de Sociologie Emile Durkheim à Bordeaux – pour l'université

Les politiques jeunesse territoriale en France sont dans une phase de redéfinition. L'administration centrale, via le Commissariat Général à l'Investissement a lancé en 2015 un Programme d'Investissement d'Avenir intitulé « Projets innovants en faveur de la jeunesse » qui soutient financièrement dix-neuf projets expérimentaux en France. Il part du constat que les dispositifs d'aide en matière d'insertion socio-professionnelle des jeunes sont conçus de manière segmentée et thématique (travail, formation, logement, santé, mobilité, culture) et peu articulés entre eux. Cela les rend à la fois difficiles à identifier, pas toujours cohérents et plus ou moins substantiels (Avenel, 2007 ; Labadie, 2007 ; Loncle, 2007. Patricia Loncle (2011) a mis en évidence que l'existence ou non d'actions partenariales entre acteurs jeunesse sur les territoires fait la différence : quand des actions sont articulées, et des passerelles pensées dans l'accompagnement des jeunes, les politiques destinées à la jeunesse trouvent une certaine ampleur.

Les projets lauréats ont été sélectionnés d'après leur adéquation aux objectifs suivants : « rompre avec l'empilement des dispositifs et des politiques publiques sectorielles, rechercher les synergies, mieux coordonner les interventions à l'échelle d'un territoire, associer pleinement les jeunes à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des politiques publiques qui leur sont dédiées.¹ »

Le projet lauréat à l'échelle de la métropole bordelaise, **nommé « Pôles Territoriaux de Coopération Jeunesse »** est porté par le Groupement Social et Médicosocial « Convergence Habitat Jeunes » qui réunit **trois associations Habitat Jeunes** et l'Union Régionale Habitat Jeunes d'Aquitaine. Ce projet, coconstruit avec les services jeunesse des collectivités locales et des partenaires associatifs (notamment

¹ « Projets innovants en faveur de la jeunesse - Lauréats de la dernière session de sélection », www.jeunes.gouv.fr, juin 2017

les **Missions Locales**) vise à construire des structures d'animation capable décloisonner les actions existantes en matière d'accompagnement, d'information, d'orientation des jeunes. Il s'incarne par la construction de trois nouveaux équipements jeunesse, dans l'agglomération bordelaise (quartier Bassins-à-Flot à Bordeaux, Buttinière à Lormont et Yser-les-Madame à Mérignac) entre 2017 et 2020.

A travers une observation in situ et participante à la conception de ces pôles, la thèse CIFRE, dans une démarche de recherche et développement, visera à analyser comment ce projet d'ingénierie territoriale, rassemble les acteurs jeunesse, publics comme privés, peut enclencher des démarches d'inter-agissement systématique dans l'accompagnement des jeunes.

Cadre méthodologique : l'évolution des acteurs de la gouvernance territoriale

Ce cas traduit de nouvelles configurations des conceptions et mises en œuvre des politiques publiques, au niveau central et territorial. L'« Etat instituteur » (Rosanvallon, 1990) garant de l'intérêt général, avait évolué à partir des années 80 vers un « Etat régulateur » ou « animateur » (Donzelot et Estèbe, 1994). Aujourd'hui, alors la décentralisation se poursuit, notamment avec les intercommunalités, se mettrait en place un « gouvernement à distance du local » (Epstein, 2006), l'Etat gouvernant de plus en plus via des appels à projets et des agences. Cela va de pair avec une évolution des rapports sociaux locaux. Dans le cadre de la « gouvernance territoriale » (Jobert, 1995 ; Le Gales, 1995 ; Lorrain, 1998 ; Eme, 2001). La conception et la mise en œuvre des politiques publiques privilégient désormais des régulations transversales et souples et la coopération entre de multiples acteurs (Ion, 1990). De nouvelles relations se dessinent entre les institutions politiques locales et les destinataires (la « société civile ») (Shore, 2006). Cela traduit des nouvelles modalités d'élaboration des politiques publiques : la volonté d'atteindre des décisions négociées, des objectifs partagés, et d'obtenir l'assentiment des public cible. Cet « impératif délibératif » (Blondiaux, Sintomer, 2002) depuis la fin des années 1980, s'incarne par une valorisation constante du débat, de la concertation, de la participation. Les collectivités multiplient les dispositifs censés incarner leur engagement en matière de participation directe des citoyens au processus décisionnel. (Gourgues, 2010.) La « participation » des usagers à la gouvernance territoriale apparaît donc comme un moyen de renforcer les formes traditionnelles de la démocratie représentative. Dans un contexte de complexification de l'action publique, la « participation » est perçue comme un instrument pour combattre l'abstention et éviter la formation d'un dialogue exclusif entre les élus et les experts. Les politiques publiques sont moins coercitives, et deviennent des espaces de négociations (Nay et Smith, 2002 ; Callons, Lascoumes et Barthe, 2001)

Nos axes de recherche portent sur l'évolution dans la gouvernance et dans les modalités de mise en œuvre des politiques dédiées à la jeunesse. Dans ce travail de thèse, nous nous intéresserons 1/ aux

nouvelles répartitions des pouvoirs entre communes et intercommunalités en matière de jeunesse ; 2/ aux stratégies de coopérations institutionnelles et organisationnelles des acteurs jeunesse ; 3/ à la participation des jeunes à la gouvernance des politiques de jeunesse territoriale. Ces coopérations territoriales impliquent en effet de repenser la place des jeunes, destinataires et usagers finaux au processus de co-construction des politiques publiques, la co-construction devenant une nouvelle norme d'action.

Hypothèses de travail

Cette communication porte sur un axe de la thèse : l'offre de participation des jeunes à la gouvernance territoriale des politiques de jeunesse. Notre problématique est la suivante : **Comment la participation des usagers aux politiques publiques locales est-elle mise en œuvre par les associations ?**

Nous privilégions ici l'étude de la participation en tant qu'« offre » déconnectée de demande sociale de participation (Gourges, 2010). Cela nous conduit à dissocier la question de « problèmes sociaux » de celle de la recomposition des acteurs, des pratiques et des concepts. Dans le cadre de l'action publique, la codification de l'offre institutionnelle de participation dans les années 1990 (débat, concertation, conseils citoyens, participation) aurait témoigné d'une nouvelle grammaire de l'action publique (Gaudin, 1999 ; Blondiaux, Sintomer, 2009). L'apport de cette recherche est d'observer comment les acteurs associatifs s'approprient cette offre de participation.

Notre hypothèse principale que la participation des jeunes aux politiques jeunesse est appréhendée par les acteurs sous l'angle de « **l'expertise d'usage** » des citoyens non organisés. Les études sur ces dispositifs ont déjà illustré que le savoir d'usage individuel est souvent qualifié par sa faible qualité et son incapacité à s'intégrer dans un discours public (Rui, Villechaise, 2005 ; Nez, 2012). Sa fragmentation et son caractère privé l'éloigneraient de l'idéal de l'intérêt général (Ganuza, Nez, Morales 2013.) De plus, avec l'instauration de dispositifs participatifs ouverts à tous, les associations voient leur échapper leur principale source de légitimité, basée sur la représentativité et l'expertise.

Notre première hypothèse est la suivante : L'offre de participation des jeunes aux politiques jeunesse est une illustration d'une « modernisation par l'utilisateur » des politiques sociales mises en œuvre par les associations jeunesse qui ne parviennent pas à toucher leur public cible.

Notre seconde hypothèse : Les associations de jeunesse limitent cette participation à la consultation des usagers. Cette stratégie leur permet de maintenir leur place dans la gouvernance territoriale auprès des pouvoirs publics.

Pour ce faire, sur notre terrain d'enquête, nous privilégierons entre 2018 et 2019, l'étude des dispositifs prévus pour la participation des jeunes dans une perspective d'ethnologie sociologique. Nous analyserons les acteurs impliqués dans la mise en place de dispositifs, le choix des méthodologies de participation mises en oeuvre, ainsi que les discours officiels et informels des acteurs sur ces dispositifs.

Notre communication est structurée ainsi. Dans la première partie, nous tâcherons de justifier que les associations jeunesse doivent être observés comme des acteurs à part entière des politiques jeunesse territoriale. Toutefois, l'évolution historique montre que le rapport de force s'est infléchi en faveur des collectivités territoriales. Ce faisant, dans un contexte de crise des politiques sociales, les associations, devenus délégataires de service public, sont soumises à un processus de modernisation par l'utilisateur.

Dans la seconde partie, nous interrogerons les formes de participation des jeunes proposées par les associations. Si les associations privilégient des dispositifs consultatifs de leurs usagers, c'est que l'intégration des jeunes dans les espaces de pouvoir constitue en effet un risque pour la position des associations dans la gouvernance territoriale.

PREMIERE PARTIE : L'évolution des rapports de force entre acteurs privés et publics dans la gouvernance territoriale

1870-1936 : initiative des acteurs privés dans la mise en place des politiques de jeunesse

Les acteurs associatifs ont vu leur rôle largement évolué dans la gouvernance des politiques de jeunesse territoriale, entre la fin du XIXe siècle jusqu'aux années 2000. Ils ont forgé la « matrice cognitive » des politiques jeunesse en France, au cours du XXe siècle. On observe depuis les années 1970 une inflexion du rapport de force en faveur des collectivités locales dans la gouvernance territoriale.

La jeunesse apparaît comme un instrument à la fois symbolique et volontaire de l'action publique (Linder et Peters, 1990). Sous la IIIe et IVe Républiques, les politiques de jeunesse visant au maintien de la paix sociale et de sa protection sont déployées par les autorités locales, qui bénéficient d'une large autonomie en matière d'action sociale locale, et délèguent la prise en charge de la jeunesse à des acteurs associatifs qui deviennent plus nombreux et se spécialisent. Ces organismes « privés » de

l'économie non lucrative ont initié des interventions sociales et pédagogiques en faveur de la jeunesse. Ils ont ainsi joué un rôle primordial dans la publicisation du problème social de la « jeunesse », ont été initiateurs dans la prise en charge. Ils ont déterminé les contours de l'action publique et défini des champs d'intervention entre acteur public et acteurs privés.

Dans ces « réseaux d'acteurs locaux » les municipalités restent ainsi au second plan de la mise en œuvre, se reposent sur des acteurs du domaine privé qui jouent un rôle primordial de définition des valeurs et des normes en cours dans le domaine de la prise en charge de la jeunesse. Cette « matrice cognitive » qui s'enracine au niveau local trouve progressivement une expression nationale. (Loncle, 2011)

1958-1977 : renversement dans les rapports entre acteurs municipaux et champ associatif.

Au tournant des années 1970, l'institutionnalisation des mouvements d'éducation populaire mène progressivement, à la professionnalisation de l'animation socio-culturelle puis de la formation permanente. (Poujol, 2003) Les fédérations de jeunesse perdent progressivement de l'audience. Les municipalités se retrouvent en position d'arbitre par rapport au domaine associatif. Les espaces de co-gestion des politiques locales de jeunesse s'apparentent de plus en plus à des chambres d'enregistrement des décisions municipales. Les professionnels perdent du pouvoir, endossent un rôle plus proche des prestataires de services que militants. Des grilles d'équipements socio-culturels en cours d'expérimentation : la prise en charge de la jeunesse est alors présentée comme un problème public en cours de rationalisation.

1982-1995 : introduction des dispositifs de la politique de la ville, logiques de transversalité et de partenariat.

En matière de jeunesse parle désormais de lutte contre la délinquance, de proximité, de rénovation, d'insertion sociale et professionnelle. La légitimité professionnelle des travailleurs du social et du socioculturel est en crise (Ion, 1990). La représentativité de la jeunesse actuelle par ces mouvements traditionnels est largement remise en question (Mignon, 2007 ; Maurel, 2003) A la fin des années 1990, la jeunesse apparaît de nouveau valorisée comme une ressource permettant de constituer des espaces publics locaux. L'enjeu pour les municipalités est que la construction de formes d'identités locales passe par l'établissement de relations construites sur un sentiment d'appartenance de la jeunesse aux territoires dans lesquels elle vit, se déplace, et est censés développer un comportement de citoyenneté. (Loncle, 2008)

L'action publique, au niveau des collectivités territoriales, se fait plus transversale, plus territoriale et plus contractuelle, (Fontaine et Hassenteufel, 2004). Cela rend plus aisé de faire figurer les questions de jeunesse comme catégorie d'intervention à part entière. On observe un mouvement de multiplication des services jeunesse dans les municipalités (Loncle, 2010). Dans ce cadre, la territorialisation des politiques de jeunesse apparaît comme un processus de complexification, de transversalisation de l'action publique, sur fond de désengagement de l'État. Cette recomposition dessine, selon J.P. Halter (2007), une nouvelle répartition des pouvoirs entre l'État et ses représentants, les élus locaux et leurs techniciens, la sphère associative, ses militants et ses professionnels.

Alors que des expériences de co-gestion ont pu donner, au cours du XXe siècle, une véritable place aux associations dans la conception des politiques de jeunesse, nationales et locales (Loncle, 2003), on a évolué vers un rapport de force où les associations de jeunesse, comme dans le secteur des prestations sanitaires et sociales, du sport, sont mise en situation de délégation ou de mise en œuvre de services publics. Dans cette conception de l'action publique, les associations se limitent le plus souvent, à devenir des opérateurs ou des sous-traitants agissant en complément de ce que mettent en place les services de la collectivité. Une part de l'énergie des associations est consacrée à la gestion de leurs relations avec leurs commanditaires.

Dans un contexte global de maîtrise des dépenses publiques, les évolutions récentes du secteur témoignent d'un renforcement d'une logique de contrôle, de performance et des exigences en matière de gestion auprès des opérateurs (Petrella, 2012). Dans ce cadre, on voit que l'environnement institutionnel exerce une influence sur le comportement des organisations. Il agit sur les organisations en tant qu'il les pénètre en créant les prismes à travers lesquels les acteurs perçoivent le monde et les catégories même de structures, d'action et de pensée. (Di Maggio, Powell, 1991) Notre seconde partie consistera donc à voir comment le mouvement de « modernisation par l'utilisateur » influe sur les acteurs associatifs du champ de la jeunesse. C'est la figure de l'utilisateur qui est mobilisée dans la gouvernance territoriale des politiques de jeunesse, dans l'idée d'améliorer des politiques sociales qui peinent à toucher leurs publics cibles.

DEUXIEME PARTIE : le recentrage sur l'utilisateur pour améliorer des politiques jeunesse qui peinent à toucher leur public.

Depuis les années quatre-vingt, les services publics - État, organismes sociaux, entreprises nationales, collectivités locales - transforment leurs méthodes de travail, dans ses règles organisationnelles avec un objectif principal : mieux servir les utilisateurs, avec moins de moyens et plus d'efficacité (Strobel, 1993 ;

Warrin, 1997 ; Weller, 1997). Ce souci d'amélioration des performances des services publics est devenu un axe majeur des politiques de modernisation administrative.

Dans un contexte de récession économique globale et de mise en cause de l'efficacité des politiques publiques contre l'exclusion sociale, les modalités de l'action sont remises en question. Si l'utilisateur est mobilisé dans l'amélioration des performances des services publics, il est également convoqué pour réformer des politiques sociales. En effet, certaines politiques publiques dans le domaine sanitaire et sociales montrent leurs limites à atteindre leur public cible : les malades du sida et situation de précarité (Borraz et Loncle, 2000), les populations visées par la politique de la ville (Estèbe, 2004 ; Fassin, 1998) ou encore les jeunes ressortissants des dispositifs de lutte contre le chômage (Nicole-Drancourt et Roulleau Berger, 2002). Les jeunes apparaissent comme une des populations les moins couvertes par les dispositifs sociaux et qui font le plus largement recours à aux solidarités familiales (Van de Velde, 2007)

Aussi, les associations mettant en œuvre ces politiques sociales se voient remises en cause dans leur fondement. On peut suivre exemple des missions locales, créées en 1981, suite au rapport Schwartz, qui insistait sur l'aggravation des problèmes d'insertion des jeunes sans qualification depuis la crise de l'emploi. Les missions locales pour l'emploi des jeunes devaient avoir une existence éphémère, le temps que les problèmes de l'emploi s'estompent. Pour ne pas se substituer à d'autres institutions préexistantes, elles devaient garantir l'ouverture des conseils d'administration à un ensemble d'acteurs institutionnels varié et le recrutement de personnels mis à disposition. Près de trente ans après leur apparition, les missions locales existent toujours et sont devenues des organisations à part entière pour la formation et l'emploi des jeunes. (Riot, 2006)

Le fonctionnement des missions locales se heurte toutefois aux conséquences de l'allongement de la jeunesse contemporaine et de la désynchronisation des seuils d'entrée dans l'âge adulte décrites par O. Galland et A. Cavalli (1993.) Ces politiques publiques négligent la diversité des transitions individuelles du fait de leur contenu normatif. (Loncle, 2013) Les institutions fonctionnent encore dans une idée de linéarité des parcours, alors qu'on observe de plus en plus de « trajectoires yoyo » (Walther et Stauber 2002), fondées sur la multiplicité, la diversité et la réversibilité des parcours. Les jeunes deviennent de plus en plus dépendants des « garde-barrière », c'est-à-dire des professionnels des institutions qui composent les systèmes de transition et qui ont la responsabilité d'orienter les jeunes vers les programmes et les dispositifs adéquats. (Loncle 2010)

Ces associations se retrouvent donc, dans un contexte de new public management, forcées de repenser leur fonctionnement, dans une posture de « modernisation par l'utilisateur. » L'idée est que la participation

des publics cibles permette l'amélioration de l'efficacité des services. Prendre connaissance de ce savoir d'usage permettrait d'adapter et d'améliorer l'offre des politiques publiques afin qu'elle corresponde davantage aux besoins de ceux auxquels elle s'adresse, et contribue à élaborer l'action publique locale. Les associations du médico-social sont déjà entrées dans cette dynamique. Inscrits dans la loi de 2002, le droit des usagers et leur place centrale dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS), a conduit à la mise en place des dispositifs de consultation : enquêtes de satisfaction, groupes d'expression ou, au sein des établissements, conseils de la vie sociale.

Cependant, on voit ici que les dispositifs de modernisation par l'utilisateur reposent principalement sur des dispositifs consultatifs. Les observations exploratoires sur notre terrain d'enquête depuis septembre 2017 ont révélé, que l'implication des jeunes dans le Pôle Territorial de Coopération Jeunesse repose – pour l'instant - sur des ateliers consultatifs, mis en place par Convergence Habitat Jeunes, sur leurs besoins en terme de services pour l'accompagnement l'information, l'orientation des jeunes.

Or, de nombreuses limites ont été soulignées concernant ces dispositifs. Les travaux de Bonaccorsi, et Nonjon, (2012) ont mis en lumière une professionnalisation du secteur de la participation, ainsi que des dynamiques d'homogénéisation et de standardisation des pratiques. La participation est réduite à des « boîte à outils » d'animation d'ateliers, censés permettre de récolter la parole des jeunes. Par ailleurs, en termes de sociologie de la participation, ce genre de dispositifs ne favorisent pas la représentation des jeunes désavantagés. Manque d'information et d'intérêt, sentiment que l'engagement ne fait aucune différence auprès des institutions qui ont une influence sur leur vie et manque de place à l'initiative individuelle sont autant de freins à l'implication dans ce genre de dispositif (Walther, du Bois-Reymond, Biggart, 2006.) Les enjeux de participation et d'intégration sociale dépendent largement de la capacité des jeunes à se considérer comme acteurs de leur destinée, capacité qui renvoie elle-même aux expériences antérieures de leur socialisation (Evans, 2002).

Par ailleurs, ces modernisations, dont l'utilisateur est le cœur de cible, affecte au premier chef les personnels – et particulièrement ceux qui, en contact avec le public, sont au bas de l'échelle hiérarchique des emplois (Le Breton, 1999). Cela suffit-il à impacter effectivement la qualité des services ? Comment comprendre que les usagers ne soient pas plus impliqués dans des espaces stratégiques et décisionnaires des associations ?

TROISIEME PARTIE : Les stratégies d'empêchement de participation des jeunes aux instances décisionnaires des associations

En s'intéressant à la participation des jeunes aux dispositifs publics, P. Loncle a mis en avant que la participation est peu intégrée à l'appareil politico administratif. (2008) Les jeunes ne sont jamais considérés comme partenaires et ne bénéficient pas de délégation de pouvoirs. On peut ainsi se demander si la « modernisation par l'usager » des associations conduit effectivement à des modifications internes du fonctionnement de l'administration et à une modification des rapports que celle-ci entretient avec ses usagers.

Une recherche-action collective a sur ce sujet a été menée par huit missions locales en 2007, en partant du constat de l'insatisfaction de nombreux professionnels de missions locales face à l'évolution de leur métier. Elle a été impulsée, le Synami (syndicat national des métiers de l'insertion) CFDT, syndicat majoritaire de la branche, Bertrand Schwartz, et quelques missions locales souhaitant réinterroger la place des jeunes au centre des missions locales et faire évoluer les pratiques des salariés pour permettre aux jeunes « d'être davantage acteurs de leur parcours ». (Poirier, 2010) Le groupe de travail a donc notamment travaillé sur la place des jeunes au sein de la mission locale, afin d'intégrer les jeunes aux processus de prise de décisions qui les concernent. Le rapport fait apparaître que la place légitime des jeunes seraient dans les instances décisionnaires. En pratique, il peut arriver que les bénévoles administrateurs en place ne donnent pas accès aux usagers aux instances décisionnaires. Les usagers sont alors simplement considérés comme bénéficiant d'un service (ici l'accompagnement socio-professionnel) sur lequel ils peuvent donner leur avis dans des instances consultatives.

Par ailleurs, les jeunes usagers ne montrent pas nécessairement de motivation particulière à intégrer les instances de grands réseaux associatifs. Les travaux sur la sociologie de l'engagement montre que les associations locales, à fonctionnement horizontal et plus informel, ont la préférence des jeunes (Becquet, de Linares, 2005 ; Barthélemy, 2000). L'engagement prend également une forme plus ponctuelle et distanciée. A l'inverse, dans la gouvernance de ces associations, des formes souvent très institutionnelles de participation sont adoptées, et les productions et créations des jeunes sont peu valorisées et mal utilisées. (Fahmy, 2006)

Pourtant, l'engagement des jeunes dans la gouvernance associative peut répondre aux attentes de l'engagement chez les jeunes, qui sont la valorisation de sa personnalité (ses compétences, ses idées, ses capacités), la recherche d'un bénéfice individuel, ou encore un certain apprentissage de soi. Ce renouvellement générationnel dans les instances décisionnaires inviterait donc à expérimenter de

nouveaux formats de gouvernance avec les jeunes. Toutefois, les nouvelles formes d'engagement invitent aussi à une mise à distance critique vis à vis des cadres sociaux, des groupes d'appartenance et des rôles assignés à l'individu. Les jeunes usagers pourraient donc percevoir leur intégration dans ces instances comme une instrumentalisation par les administrateurs, s'il n'y a pas de réelle délégation de pouvoirs en leur faveur.

CONCLUSION

Ouvrir sa gouvernance à ses usagers présente donc un risque pour la gouvernance actuelle des associations. Dans un contexte de rationalisation financière, les stratégies des associations semblent orienter avant tout vers la proximité avec l'administration, qui peut conduire certains dirigeants à intégrer dans leur propre gestion associative les caractéristiques des fonctionnements administratifs. Le rôle la médiation associative, de mobilisation des citoyens pour inventer et expérimenter des réponses nouvelles à leurs besoins semble dès lors affaibli.

Pour conclure, s'appuyant sur l'idée que les politiques jeunesse ont avant tout un usage symbolique dont la fonction est de formuler l'avenir de la société, on peut mettre en lumière ce que ce mouvement témoigne sur les sujets de citoyenneté, de participation et d'intégration sociale. La participation des citoyens à la gouvernance locale s'oriente vers la responsabilisation « d'usagers », consultés pour construire des services publics « sur mesure », mais qui n'ont que peu d'influence sur les sphères décisionnaires et stratégiques.

Bibliographie

AVENEL C. « Politiques de jeunesse : universalité, ciblage ou "discrimination positive" ? », *Agora débats/jeunesse*, no 43, p. 56-66., 2007

BLONDIAUX L., SINTOMER Y., « L'impératif délibératif », *Rue Descartes*, 2009/1 (n° 63)

BARTHELEMY M., *Associations : un nouvel âge de la participation ?* Paris, Presses de Sciences Po, 2000

BECQUET V. DE LINARES C. *Quand les jeunes s'engagent*, Paris, L'Harmattan, 2005

BONACCORSI J. et NONJON M., « « La participation en kit » : l'horizon funèbre de l'idéal participatif », *Quaderni*, 79 | 2012, 29-44.

BORRAZ O. & LONCLE P., « Permanences et recompositions du secteur sanitaire, les politiques locales de lutte contre le sida », *Revue française de sociologie*, no 41/1, p. 37-60., 2000

CALLON M., LASCOUSME P. BARTHE Y., *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Paris, Le Seuil (La couleur des idées), 2001

DI MAGGIO P., POWELL W., *The New Institutionalism in Organizational Analysis*, University of Chicago Press, 1991.

DONZELOT J., et ESTEBE P., *L'Etat animateur, Essai sur la politique de la ville*, Editions Esprit, Collection Ville et société, 238 p, 1994

ESTEBE P. « L'usage des quartiers : action publique et géographie dans la politique de la ville, 1982-1999. », *Agora débats/jeunesses* 36 pp. 129-130., 2004

EVANS K., « Taking Control of their Lives ? Agency in Young Adult Transitions in England and the New Germany » *Journal of Youth Studies*, vol V N°3, 2002, pp 245-269

FAHMY E., *Social capital and civic action: A study of youth in the United Kingdom*, YOUNG, Vol 14, Issue 2, pp. 101 – 118, May 1, 2006

FASSIN D., *Les figures urbaines de la santé publique*, Paris, La Découverte, 1998

FONTAINE J., HASSENTEUFEL P., (dir) *To Change or not to Change ? Les changements de l'action publique à l'épreuve du terrain*, France, Res Publica, 2002

GALLAND O., et CAVALLI A., (dir) *L'allongement de la jeunesse*, Poitiers, Actes Sud, 1993

GANUZZA E. NEZ H., MORALES E. "The Struggle for a Voice: Tensions between Associations and Citizens in Participatory Budgeting", *International Journal of Urban and Regional Research*, Volume 38, Issue 6, November 2014, Pages 2274–2291, 2003

GOURGUES G., « Des dispositifs participatifs aux politiques de la participation. L'exemple des conseils régionaux français », *Participations*, 1 (2), p. 30-52, 2012

HALTER J-P, « Politiques territoriales de jeunesse et transversalité », *Agora débats/jeunesses*, 2007/1 (N° 43), p. 44-54.

ION J. *Le travail social à l'épreuve du territoire*, Toulouse, Editions Privat., 1990

LE BRETON E., « L'utilisateur des transports collectifs urbains : une identité en débat au sein des entreprises », *Sociologie du travail*, 41, 1999, p.255-273.

LE GALES P. *European Cities, Social Conflicts and Governance*, Oxford, Oxford University Press, 2002

LINDER, S. H. et PETERS, B. G. « The design of instruments for public policy », dans Nagel, S. S. (dir.), *Policy Theory and Policy Evaluation*. New York : Greenwood, p. 103-119., 1990

NAY O., SMITH A., « Les intermédiaires en politique : médiations et jeux d'institutions ». in *Le gouvernement du compromis. Courtiers et généralistes dans L'action politique*, Paris, Economica, 2002, pp. 47 --86

LE GALES P., « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, 45 (1), p. 57-95., 199

LABADIE F., « Politiques locales de jeunesse et territorialisation de l'action publique », *Agora débats/jeunesse*, no 43, p. 30-43., 2007

LONCLE P., *L'action publique malgré les jeunes, les politiques de jeunesse en France de 1870 à 2000*, Paris, L'Harmattan « Logiques politiques ». 2003

LONCLE P., *Pourquoi faire participer les jeunes ? Expériences locales et européennes d'appel à la participation des jeunes*, Paris, injep /L'Harmattan « Débats jeunesse », 2008

LOCNLE P., *Politiques de jeunesse, les enjeux majeurs de l'intégration*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2010lon

LONCLE P., « La jeunesse au local : sociologie des systèmes locaux d'action publique », *Sociologie*, no 2, vol. II, 2011, pp. 129-147.

LONCLE P., « Jeunes et politiques publiques : des décalages croissants », *Agora débats/jeunesses* 2013/2 (N° 64), p. 7-18.

LORRAIN D., « Administrer, gouverner, réguler », *Les annales de la Recherche Urbaine* (80-81), p. 85-92.

MIGNON J.M., *Une histoire de l'éducation populaire*, La Découverte, Paris, 2007

NICOLE-DRANCOURT C. et ROULLEAU-BERGER L., *Les jeunes et le travail, 1950-2000*, Paris, PUF, 2001

POIRIER C., « Associer les jeunes à la construction des politiques publiques de jeunesse », *Cahiers de l'action*, 2/2015 (N° 45), p. 79-83.

PETRELLA F. (dir.), *Aide à domicile et services à la personne : les associations dans la tourmente*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Économie et société », 2012, 180 p.

PETRELLA F. et RICHEZ BATTESTI N., « Gouvernance et proximité : des formes de participation et de coopération renouvelées : Une application à l'accueil des jeunes enfants en France », *Géographie, économie et société*, vol. 12, n°1, p. 53-70, 2010

POUJOL G., *Education populaire, le tournant des années 70*, Paris, L'Harmattan, 2003,

REBELLE B., SWIATLY F. *Libres Associations*, Paris, Desclée de Brouwer, 1999

RICHEZ J-C., « Avant-propos » in BECQUET V., LINEARES C. (dir) *Quand les jeunes s'engagent. Entre expérimentations et constructions identitaires*, L'Harmattan, Paris, 2005 pp.9-12

RIOT L., « Entre l'école et l'entreprise : les missions locales », *Les Temps Modernes*, (n° 637-638-639), p. 420-443., 2006

ROSANVALLON P., *L'Etat en France de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, collection « Histoire », 1990

RUI S., VILLECHAISE DUPONT. « Les associations face à la participation institutionnalisée : les ressorts d'une adhésion distanciée », *Espaces et sociétés*, 4/2005 (no 123), p. 21-36.

SHORE C., 2006, "Government without statehood? Anthropological perspectives on governance and sovereignty in the European Union", *European Law Journal*, 12 (6), p. 709-724.

STROBEL P., « L'utilisateur, le client et le citoyen : quels rôles dans la modernisation du service public ? » *Revue de politiques sociales et familiales*, Année 1993 n°32 pp. 31-44

TORRE A., WALLET F., « La Gouvernance territoriale au service des processus et politiques de développement des territoires », in Resmini L., Torre A. (dir.), *Competitivita Territoriale : Determinanti e Politiche*, Milan, Franco Angeli, 2011

VAN DE VELDE C., *Devenir adulte e: sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Paris: Presses universitaires de France, 2007

WALTER B. and STAUBER A. *Misleading Trajectories Integration Policies for Young Adults in Europe? Allemagne*, VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2002

WARIN P. « Les services publics : modernisation, découverte de l'utilisateur et conversion libérale », in. *Quelle modernisation des services publics*, Paris, La Découverte, 1997

WELLER J.-M. « La modernisation des services publics par l'utilisateur : une revue de la littérature (1986-1997) », *Sociologie du Travail*, 3, 365-392, 1998